

# Mouvement Intra Mode d'emploi

**Les dates du mouvement intra-départemental 2023 en Seine-Saint-Denis ont été annoncées. Le serveur SIAM ouvrira le 3 avril et fermera le 12 avril et les résultats sont prévus le 2 juin.**

Les agent-es qui peuvent y participer :

- ✓ les fonctionnaires stagiaires nommé-es au 1er septembre 2021
- ✓ celles et ceux qui souhaitent changer d'affectation
- ✓ les enseignant-es dont le poste a fait l'objet d'une fermeture
- ✓ les enseignant-es affecté-es à titre provisoire
- ✓ les enseignant-es qui souhaitent une réintégration après détachement,
- ✓ disponibilité, congé parental ou congé longue durée.



## Ce que les personnels doivent savoir

**Pour se connecter**, il faudra vous connecter sur votre compte I-Prof puis cliquer sur « Les Services », de nouveau cliquer sur « S.I.A.M » puis sur « Phase intra-départementale ».

**Les participant-e facultatifs au mouvement** (c'est-à-dire les enseignant.es déjà titulaires d'un poste définitif) pourront réaliser 70 vœux précis (ou géographiques). Pour les participants obligatoires (les EFS ou les enseignant.es sur un poste provisoire), 5 vœux larges sont à réaliser de manière obligatoire parmi les 70 vœux.

**Les barèmes** sont similaires à ceux de l'an dernier. A noter cette année, 11 points sont attribués à tout le monde d'emblée, EFS compris. Viennent ensuite les traditionnels 10 points par année d'expérience et différents points de bonifications selon l'ancienneté dans une école à titre définitif, des bonifications également à partir de 2 ans à titre définitif dans une école REP ou REP+ (pour rappel l'année en cours est comptabilisée pour calculer ces bonifications). Comme l'an dernier, si vous réitérez votre premier vœu du mouvement n-1, vous bénéficierez d'une bonification de 12 points. Des points de bonification existent également pour les enseignant.es affecté.es à titre provisoire sur des postes fractionnés tout au long de l'année. Tous les détails de ces bonifications sont à retrouver dans le guide du mouvement de l'académie.

**Nouveauté depuis 2021** le MEN a mis en ligne un "comparateur de mobilité" pour les mouvements intra. Il permet de savoir si avec le barème du mouvement 2023, les collègues qui participent au mouvement intra cette année auraient eu une école sur la base du barème du mouvement 2022 <https://info-mutations.phm.education.gouv.fr/sirh-cmpmo-front/mvt/comparateur/intra>

Les Brigades REP+, Brigades (dont les anciens ZIL) et les TRS à titre définitif sont les grands perdant de ce mouvement et la CGT Educ'action 93 déplore ces inégalités créées depuis 2019.

## Les démarches à suivre

Suite à la fermeture du serveur, un premier accusé de réception sera envoyé aux participant-es le 14 avril. Il sera possible d'annuler sa participation en envoyant un mail à [ce.mouvement-intra@ac-creteil.fr](mailto:ce.mouvement-intra@ac-creteil.fr) jusqu'au 21 avril. Il y aura ensuite l'envoi du 2<sup>ème</sup> accusé de réception pour consultation du barème le 12 mai et il vous sera possible de demander une correction de votre barème si vous constatez une erreur, jusqu'au 26 mai. Les résultats doivent être publiés le 2 juin.



**La CGT est à là pour vous informer, vous soutenir et vous suivre durant tout ce mouvement Intra! N'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone.**